

- Fiche Civilisation : *Maîtres et esclaves* -

I) La *familia* romaine

- Le mot *familia* est plus large que notre mot famille, puisqu'il désigne l'ensemble des personnes vivant sous le même toit : maîtres et leurs enfants + les esclaves.

1. Le *dominus*...

- Il est le maître de maison (*domus* : le mot maître et le mot maison sont construits sur la même racine en latin).
- Il est le chef de famille (*paterfamilias*) et exerce sa puissance paternelle (*patria potestas*) sur sa femme, ses enfants et ses esclaves.
- On lui doit respect et loyauté (*pietas, fides*). Longtemps, il a eu droit de vie et de mort sur tous les membres de la *familia*.
- Il gère l'exploitation de ses terres agricoles avec l'aide de son intendant, de régisseurs, comptables et secrétaires.
- Il doit être suffisamment riche pour faire partie des classes supérieures et pouvoir accéder aux responsabilités politiques.



Le Dominus et la Domina

2. ...et la *domina*

- Elle est la maîtresse de maison, la mère de famille (*materfamilias* ou *matrona*).
- Son premier rôle est la gestion de l'intérieur de la *domus*. Elle s'occupe de ses enfants, file la laine, a en charge les servantes et surveille l'entretien de la maison.
- Elle a droit au respect du *dominus*, mais ses droits sont limités.



Esclave examiné par un acheteur sur un marché aux esclaves.

II) *servi et ancillae* [servus, i, m. : l'esclave ; ancilla, ae, f. : la servante]

- L'esclave n'est pas une personne juridique, il n'a aucun droit, il appartient à son maître qui peut en faire ce qu'il veut.

1. Comment devient-on esclave ?

- On peut être réduit en esclavage comme prisonnier de guerre, si l'on est pas reconnu par son père à la naissance ou si l'on est un citoyen déchu de ses droits. (ex. les Romains ont fait plus d'un million d'esclaves pendant la conquête de la Gaule)
- On est esclave héréditairement : « de père en fils ».
- Pour vendre ou échanger les esclaves, on organisait des marchés aux esclaves. (ex. : au marché aux esclaves de Délos, on pouvait vendre jusqu'à 10 000 esclaves par jour)



Jeune esclave faisant le service

2. Travaux d'esclaves

- Il faut distinguer les esclaves publics, appartenant à l'Etat ou aux villes et accomplissant des travaux d'intérêt public (construction de bâtiments et de routes, entretien des temples...) et les esclaves privés, propriété du maître, qui travaille dans sa maison, ses exploitations agricoles ou ateliers.
- Les esclaves de la *familia* peuvent être nourrices (*nutrices*), valets (*ministri*), domestiques (cuisiniers, jardiniers...).
- Ceux qui ont des compétences plus rares sont secrétaire (*scriba*), comptables, médecin privé (*medicus*) ou professeur particulier (*paedagogus* ou *praeceptor*)

3. Droits d'esclaves

- Si le maître est content de lui, un esclave peut recevoir un peu d'argent (*peculium*, le pécule).
- Chez son maître, l'esclave a le droit de vivre en concubinage avec une servante.
- S'il a bien servi son maître, un esclave peut espérer être affranchi (*libertus*), libéré un jour.
- Les enfants que l'esclave a eu avant son affranchissement restent les esclaves du maître, mais ceux qu'il a eu après sont libres.



Les sculpteurs romains représentaient habituellement les esclaves beaucoup plus petits que leurs maîtres.